

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 2 MARS 2012

L'an deux mil douze, le deux mars,

le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

Conseillers en exercice :	12
Présents :	9
Pouvoirs :	2
Ouverture :	20h30
Clôture :	23h40

Présents : – Alfred BECKER – Brigitte ROLAND
– Christian BERNARD – Marie-Josèphe SCHMITT
– Jean-François COSTER – Josiane TALLOTTE
– Josiane EHRLÉ – Jean ULM
– Pierre MILLION

Pouvoirs – Marie-Thérèse GERARD à Alfred BECKER
– Olivier BENA à Josiane TALLOTTE

Absent : – Olivier BECHE

Secrétaire : – Brigitte ROLAND

1) AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DÉPENSES INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2012

Délibération ajoutée à l'ordre du jour avec l'accord unanime des conseillers.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^o trimestre 2012 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2011.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à liquider et mandater des dépenses d'investissement de l'année 2012 avant le vote du budget primitif dans la limite suivante : 10 000 euros au chapitre 21.

2) MISE À DISPOSITION DE TERRAINS POUR LE PROJET COMMUNAUTAIRE D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DE CAMPING-CARS

Madame le Maire rappelle l'avis de principe favorable donné lors de la séance du 29 juillet 2011 au projet communautaire d'aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars et demande aux conseillers s'ils acceptent qu'une partie de la parcelle AC 456, au bord du parc communal, soit mise à disposition de la communauté de communes afin de réaliser cet aménagement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de mettre à disposition de la communauté de communes du Pays de la Haute-Vezouze une partie de la parcelle AC 456 pour l'aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars. L'endroit précis sera décidé en fonction des avantages et inconvénients qui ressortiront de l'étude à réaliser.
- DIT que cette mise à disposition fera l'objet d'une convention entre la commune de Val-et-Châtillon et la communauté de communes du Pays de la Haute-Vezouze.

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal examine le compte administratif 2011 du budget communal qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	442 560,07	G	441 171.59
	Section d'investissement	B	190 791.91	H	216 326.13
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2010	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	4 671.77 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	32 644.51 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	665 996.49	= G+H+I+J	662 169.49
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2012 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	0.00	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2012	= E+F	0.00	= K+L	0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	442 560.07	= G+I+K	445 843.36
	Section d'investissement	= B+D+F	223 436.42	= H+J+L	216 326.13
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	665 996.49	= G+H+I+J+K+L	662 169.49

Hors de la présence de Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget communal.

4) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion principal dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5) AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2012

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE que les résultats suivants seront affectés au budget primitif 2012 :

- 001D : 7 110,29 €
- C/1068 : 3 283,29 €

6) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal examine le compte administratif 2011 du budget eau/assainissement qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 72 751,66	G 72 412,52	G-A -339,14
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1065)	B 18 834,96	H 70 384,82	H-B 51 549,86
REPORTS DE L'EXERCICE 2010	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 86 948,33 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 50 037,62 (si déficit)	J (si excédent)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 141 624,24	Q= G+H+I+J 229 745,67	=Q-P 88 121,43
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2012 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2012	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
RESULTAT CUMULE		= A+C+E 72 751,66	= G+I+K 159 360,85	86 609,19
	Section d'investissement	= B+D+F 68 872,58	= H+J+L 70 384,82	1 512,24
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 141 624,24	= G+H+I+J+K+L 229 745,67	88 121,43

Hors de la présence de Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget eau/assainissement.

7) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget eau/assainissement dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8) AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT PRIMITIF 2012

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE que les résultats suivants seront affectés au budget eau/assainissement 2012 : 001R au 1 512,24 € et 002R au 86 609,21 €

9) INDEMNISATION DU SINISTRE SURVENU LE 16 SEPTEMBRE 2011

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTÉ l'indemnisation par les assurances SMACL d'un montant de 859,34 € relatif au bris de la vitre gauche et à la casse du rétroviseur gauche du tracteur (sinistre du 16 septembre 2011.)

10) RÉSILIATION DU BAIL DE LOCATION DES SALLES DES ANCIENNES ÉCOLES

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de résilier le bail de location des salles de l'immeuble sis 45 Grande rue conclu avec SRT Pro.

11) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le site internet de la commune a été présenté aux conseillers en début de séance.
- Monsieur This a envoyé un chèque de 20 euros pour participer aux frais de réalisation du bulletin communal. Le Conseil accepte et adresse ses remerciements.
- Madame le Maire rappelle qu'elle avait annoncé dans le dernier bulletin communal que les habitants ayant le mieux illuminé leur maison seraient récompensés et propose que soit offerte une corbeille de fleurs à messieurs et mesdames Aubry/Charolet et Neveu. Le Conseil approuve par 10 voix pour et 1 contre. Monsieur Ulm propose la mise en place d'un concours de maisons fleuries.
- Le monument aux morts sera pavoisé le 19 mars pour le 50ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.
- Le 8 mai 2012, journée commémorative de la victoire et de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, la commune célébrera le 90ème anniversaire du monument aux morts. Lors du dernier conseil d'école, Madame le Maire a invité l'école à participer au rassemblement devant le monument par des lectures ou chants. Des dessins sur le thème de la paix réalisés par des enfants du canton et de Walscheid ainsi qu'une histoire du monument seront exposés à la salle des fêtes. La fanfare de Walscheid prendra part aux festivités. Une conférence aura lieu le soir du samedi 5 mai avec les interventions de messieurs Olivier Béna et Jacques Bourquin.
- Des habitants demandent la réalisation d'une aire de retournement en enrobé en haut de la rue Martinchamps pour en finir avec l'état gadoueux provoqué par les demi-tours des voitures et les dangers d'une circulation anarchique sur une rue étroite et des terrains privés. Madame le Maire propose d'organiser une réunion des habitants du quartier pour définir une solution globale d'aménagement du quartier.
- Présentation est faite des points du tableau des voies communales à corriger. Cela fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance.
- Monsieur Coster dit que le tirage des lots de bois de chauffage devrait avoir lieu beaucoup plus tôt (il est prévu cette année le 9 mars).
- Une invitation à participer à l'assemblée constitutive de l'association « les amis de Renaudin » est distribuée aux conseillers. Cette assemblée générale aura lieu le samedi 17 mars 2012 à 14h30.
- Suite à la possibilité de financement par l'agence de l'eau à hauteur de 70%, l'étude relative au programme d'assainissement collectif prévue il y deux ans est relancée (consultation en cours avec l'aide des services du Conseil général). Il est rappelé qu'il s'agit d'une commande groupée réalisée par les communes de Cirey-sur-Vezouze, Petitmont et Val-et-Châtillon. La facture sera répartie au prorata du nombre d'habitants.
- Le Club Vosgien propose de récupérer les bouleaux coupés dans les plantations afin d'en faire du bois de chauffage pour le refuge de la boulaie. Vu l'avis favorable du garde forestier, le conseil donne son accord.
- Jean Ulm signale que suite aux travaux réalisés sur le captage de source de Clineroche, le secteur est devenu marécageux. L'entreprise, déjà alertée, était venue vérifier pendant la période de gel et doit maintenant revenir identifier et corriger le problème.
- Jean Ulm signale que la parcelle C 156 où le propriétaire acceptait du remblai est devenu un véritable dépotoir. Madame le Maire fera le nécessaire auprès du propriétaire.

Fait à Val-et-Châtillon, le 09/03/2012
Madame le Maire,



Talotte
Josiane TALLOTTE